

cette opération, mais c'est ici qu'on voit l'avantage du capital dans les mains d'un homme pratique; la terre était relativement inutile, l'ouvrage fait, si il avait duré plusieurs années le serait aussi, mais fait tout d'un coup, il donne tout de suite un profit, et le gain des récoltes à venir, sans parler de la somme de dommages intérêts pour les bêtes et les instruments, fera plus que compenser la bagatelle qu'on aurait épargnée en faisant cette opération plus lentement. Les cultivateurs de cette province, ont trop l'habitude de croire qu'ils ne paient pas de rente. Nominale, ils n'en paient pas, mais en réalité sur le prix d'achat de la terre est la rente. Une terre qui coûte \$400, lorsque l'argent est à 6 0/0 doit porter à son compte \$24.00, qui doivent être prélevés sur son produit, avant qu'on puisse prétendre en retirer aucun profit, les \$24.00 sont la rente. Si en dépensant une couple de mille piastres on peut donner à la terre une récolte passablement plus forte, il est clair que plus vite aura été faite cette dépense, mieux ça sera, parceque plus sera longue la période pendant laquelle on en retirera le bénéfice. Donc, un homme qui a \$4,000, retirera plus, infailliblement, de 75 acres de terre, qu'un autre sans capital n'en retirera de 150 acres, toutes choses égales d'ailleurs.

Les principales choses qui frappent l'œil du visiteur sur cette ferme sont celles-ci: les pierres soigneusement enlevées de la terre où l'on doit faucher; les clôtures bien entretenues, un bon chemin; des drainages autour des bâtisses; absence complète de mauvaises herbes dans les champs de racines; et le travail immédiat de la charrue, tout de suite après que la récolte est enlevée. Le seigle après l'avoine, est déjà levé, et paraît bien. On peut l'enterrer au moyen d'un labour au printemps, mais je préférerais qu'on le fit paître par les moutons. En effet, ce sol léger et friable, demande à grand cris, d'être foulé, et rien ne peut lui donner cela aussi bien que les petits sabots pointus du mouton, sans parler du fumier et de l'urine qu'il laisse derrière lui. La navette avec le superphosphate pourrait venir ensuite, et en faisant paître ces deux récoltes, on aurait une terre en parfaite condition pour le grain et l'herbe.

Il y a une belle pièce de mangels rouges et une de rondes jaunes; mais les plantes sont inégales, de même que sont les carottes blanches et rouges. Il n'y a pas, vraisemblablement de semoir qui sème ces graines régulièrement, et je dois dire que, vu la petite quantité de racines cultivée sur ces fermes, je les semerais à la main, après les avoir préalablement fait tremper 36 heures, et les avoir laissées fendre.

La semoir qui fonctionne au moyen de plusieurs petites coupes sur la périphérie d'un disque est le seul sur lequel on puisse se fier pour semer des graines aussi grossières que celles des Mangels, des navets, et des carottes. Lorsqu'il leur faut passer par un trou, elles se collent ensemble et obstruent l'ouverture. Les navets de Suède ont été si maltraités par les pucerons, qu'ils n'ont pu avoir la chance de croître.

Il y a au nord de la ferme de Mr. Dawes, un pâturage garni de souches, qui doivent être enlevées le printemps prochain. Le sol est de la terre noire. Avec une bonne application d'os, il pousserait de la navette à la bride des chevaux; et ceci, paturé par des moutons, mettrait cette terre en bon état pour toujours, ou au moins pour deux récoltes de grain, et cinq ou six de foin. J'espère que son propriétaire ne dépensera pas trop à charroyer la tourbe pour en faire du compost. Ce qui coûterait ce charroyage, dépensé en os et en superphosphate, sera beaucoup plus profitable.

Les plus beaux spécimens du troupeau d'animaux de Mr. Dawes sont trois bonnes génisses Ayrshires, un bon verrat Berkshire, et deux jeunes truies, et un magnifique bélier South down venant du troupeau de Lord Walsingham. Le bélier, acheté dernièrement à Guelph, est un animal supérieur, long et fort, avec de bonnes épaules, un beau cou, une tête

bien caractéristique; aucun ne le battra l'an prochain, à Milc-End. Je ne lui vois aucun défaut, bien que ses quartiers de derrière pourraient être plus développés, sans nuire à son apparence. Sa laine est parfaite, et c'est évidemment un mouton d'une forte constitution, tout aussi gros que le sont ordinairement les descendants du troupeau de "Jonas Webb," c'est-à-dire, environ un tiers plus gros que la généralité des moutons de Sussex.

ARTHUR R. JENNER FUST.

(Traduit de l'anglais.)

La taxe sur le tabac.

Nous voyons par certains articles publiés depuis quelque temps dans les journaux, qu'on manifeste dans quelques parties de la province du mécontentement à propos de la taxe imposée sur le tabac cultivé pour la vente. Ce mécontentement nous surprend d'autant plus, que dans plusieurs comtés, la culture du tabac se fait sur une grande échelle depuis la diminution de la taxe. Le nombre d'arpents de tabac augmente considérablement chaque année, dans ces comtés, et on parle même de former des compagnies pour manufacturer uniquement du tabac canadien, vu les grands profits qu'on peut retirer de cette industrie, et l'économie qu'on fera en mettant complètement de côté les tabacs étrangers.

On nous dira que pour mettre les tabacs étrangers de côté, il faudrait produire un tabac d'aussi bonne qualité que celui importé. Peut-on arriver à cela? Nous pensons que c'est possible, et pour y arriver, il faudrait, ce nous semble que, dans nos expositions provinciales, on offre des prix de grande valeur pour les tabacs qui seraient comparables pour la qualité, aux meilleurs tabacs importés.

Une fois ce résultat atteint, voyons quel profit nos manufacturiers réaliseraient en ne manufacturant que du tabac canadien. Pour bien se rendre compte de ce profit à réaliser, extrayons du tableau des importations pour l'année fiscale 1880, les chiffres qui concernent le produit qui nous occupe:

Tabac importé, 1880 non manufacturé 9,528,905 lbs

Valeur \$805,096.

Taxe de fabrication 20 cents par livre, \$1,905,781.

Si on avait un aussi bon tabac que celui importé, on garderait donc au pays \$805,096 qu'on envoie aujourd'hui à l'étranger.

Voyons maintenant la différence que les manufacturiers auraient à payer de droit sur la fabrication. Le fabricant qui paie 20 pour cents la lb. pour fabriquer le tabac étranger, n'aurait à payer que 14 par cent la lb. pour ne fabriquer exclusivement que le tabac canadien.

9,528,905 lbs ne payeraient que \$1,334,046,70, soit une différence pour le fabricant de \$571,734,30.

A ce compte nos cultivateurs vendraient pour \$805,096 de plus de tabac qu'ils n'en vendent actuellement, et nos manufactures de leur côté, réaliseraient sur ce même tabac une somme en plus de \$571,734,30. Ceci n'est que pour le tabac entré brut et sans droits.

Retournons à notre tableau, et voyons maintenant ce qu'il y aurait à réaliser en manufacturant avec le tabac de provenance canadienne, les cigares et le tabac à priser qui s'importent actuellement.

Cigares et cigarettes importés, 1880, 93,300 lbs.

Valeur \$169,071.

Droits imposés \$82,187.

Ces cigares et cigarettes paient un droit de 60 centins par lb. et de plus 20 pour cent *ad valorem*. Voilà donc du tabac qui coûte en tout \$251,258. En le faisant pousser ici aussi bon, on garderait de suite au pays une somme de \$169,071, qui iraient, partie à nos cultivateurs, et partie à nos manufacturiers. Il est vrai qu'il resterait au manufacturier un droit de 30 centins par lb. à payer pour la fabrication. Mais ceci serait loin d'atteindre le chiffre de \$82,187 de droits